



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24089427



N° d'entreprise : **0671 576 827**

Nom

(en entier) : **EATSMALLER**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **LONGFAYE-ROUTE DU BAYEHON 64 4960 MALMEDY BELGIQUE**

Objet de l'acte : **Projet de fusion**

Projet de fusion par absorption entre la société IMMOBILIERE « MOULIN DU BAYEHON » et la société EATSMALLER

1. Présentation des sociétés concernées

1.1. La société IMMOBILIERE « MOULIN DU BAYEHON »

-Forme : Société responsabilité limitée

-Dénomination : IMMOBILIERE « MOULIN DU BAYEHON »

-Siège social : Longfaye-Route du Bayehon 64 BE-4960 Malmedy

-Capital souscrit : 34.375,00€

-Nombre de parts : 275 actions

-Capital libéré : 34.375,00 €

-Objet social : La société a pour objet tant pour compte propre que pour compte de tiers, en Belgique ou à l'étranger, la gestion d'un patrimoine immobilier et financier.

Elle pourra notamment acquérir, faire construire, conserver, restaurer, mettre en valeur des immeubles en vue de les donner en location.

La société peut, d'une manière générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social, ou qui serait de nature à en favoriser, directement ou indirectement, en tout ou en partie, la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou toute autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne ou qui soit de nature à favoriser le développement de son activité, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits, ou élargir sa clientèle.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

1.2. La société EATSMALLER

-Forme : Société à Responsabilité Limitée

-Dénomination : EATSMALLER

-Siège social : Longfaye-Route du Bayehon 64 BE-4960 Malmedy

-Capital souscrit : 18.600,00 €

-Nombre de parts : 18.600

-Capital libéré : 18.600,00 €

-Objet social : La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger, la prestation de tous services ayant trait aux domaines suivants, pour autant qu'elle dispose des accès légaux requis pour ce faire :

La commercialisation d'insectes, et/ou de produits conçus à base d'insectes ainsi que de produits dérivés, destinés à la consommation humaine et/ou animale ;

La commercialisation de ces produits via grossistes, distributeurs, revendeurs classiques, revendeurs via internet, chaînes de distribution ; la vente à l'exportation ;

La dégustation de ces produits en direct ou via traiteurs, restaurateurs et autres organisateurs d'événements ;

La conception/création de recettes artisanales et industrielles de produits alimentaires à base d'insectes ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

l'élevage d'insectes destinés à la consommation humaine et/ou animale, ou en vue de la transformation en produits destinés à la consommation humaine et/ou animale ; • la création de sites d'élevages d'insectes en Belgique et/ou à l'étranger ;

le développement marketing : positionnement, packaging, univers graphique, communication, ... des produits alimentaires ;

le développement et la commercialisation de produits de merchandising pour la promotion de la marque ;

la production en propre et/ou par sous-traitance ;

l'accumulation de connaissances à propos de l'entomophagie en général (aspects scientifiques, nutrition, élevage, culture alimentaire, ...) ;

la consultance et toute activité de conseil dans les matières se rapportant à son objet

La société a également pour objet, pour autant qu'elle dispose des accès légaux requis pour ce faire, la création, l'hébergement et l'exploitation de sites internet en rapport direct, ou non, avec l'élevage et/ou la commercialisation d'insectes destinés à la consommation humaine et/ou animale.

Elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

2. Rapport d'échange

Néant car toutes les actions de la société absorbée sont détenues par la société absorbante.

3. Modalités de transfert des actions

Le conseil d'administration de la société absorbante assurera la mise à jour des registres des actions : compléter le livre des actionnaires de l'un et destruction de l'autre

4. Date à laquelle les actions nouvelles donneront droit à la participation aux bénéfices

Néant

5. Date à partir de laquelle les opérations des sociétés appelées à fusionner sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante

1er janvier 2024

6. Droits spéciaux

Néant

7. Emoluments spéciaux du commissaire-réviseur

Néant

8. Avantages particuliers

Néant

Etablis le 01 février 2024

Pour extrait conforme

HANOSSET Regis

Administrateur